


Adresse de facturation

Guy SABATIER
22 Rue Jean Jacques ROUSSEAU
22 Rue Jean Jacques ROUSSEAU
31120 PORTET SUR GARONNE
France

Adresse de livraison

Guy SABATIER
22 Rue Jean Jacques ROUSSEAU
22 Rue Jean Jacques ROUSSEAU
31120 PORTET SUR GARONNE
France

N° facture :	Date facture :	Référence :	Date commande
FACPPF240602667	11/06/2024	274592	10/06/2024

Code article	Désignation	Quantité livrée	Prix net HT	Montant net HT
RG-311831	Réservoir eau à roulettes Roll-Tank	1,00	74,92	74,92
	Roll-Tank 40 litres - eaux propres FIAMMA			
RG-311841	Réservoir portable à roulettes de 23 Litres	1,00	39,16	39,16
	- Modèle 23 W - Pour eaux usées FIAMMA			
RG-418116	Cric losange pour véhicules de loisirs	1,00	20,75	20,75
RG-123732	Stabilisateur pour caravane et remorque	1,00	308,25	308,25
	Modèle: AKS 3004 AL-KO			
RG-831642	Housse de timon universelle OPTIMA	2,00	9,16	18,32
RG-871128	Joint cache vis extérieur blanc	4,00	15,79	63,17
RG-092174	Marche-pied double marche en plastique	1,00	25,42	25,42
	MGI			
RG-091220	Poignée de sécurité en aluminium Handrail	1,00	91,58	91,58
	THULE			
RG-203413	Mastic Sikaflex 522 pour camping-car -	1,00	7,67	7,67
	Blanc 300 ML SIKA			
RG-800396	Caravan Superb XT Short Black THULE	1,00	357,50	357,50
RG-EQ581121	Fermeture de porte complète pour	1,00	15,67	15,67
	réfrigérateurs DOMETIC			
RG-EQ781112	Balconnet de porte pour réfrigérateurs	3,00	23,58	70,75
	DOMETIC			

Adresse de retour après avoir obtenu votre numéro de dossier SAV auprès du service client :

Just4Camper
Service VAD Retours
21 rue Henri Becquerel
CS 60901
11201 Lézignan Corbières Cedex

GARANTIE CONTRACTUELLE 24 mois : conservez cette facture qui tient lieu de bon de garantie.

Date	Mode de règlement	Montant
10/06/2024	Paypal	1 271,18

Remise Valeur	54,66
Frais de port	20,83

Montant total HT	1 059,33
TVA 20,00 sur 1 059,33	211,87
<i>TVA acquittée d'après les débits</i>	

Montant total TTC (EUR) 1 271,20

Selon la Loi N° 80335 au J.O. du 12.05.1980 "le transfert de propriété ne sera effectif qu'après le règlement intégral de cette facture".
Dans l'hypothèse d'un retard de paiement par rapport à l'échéance prévue, une pénalité sera automatiquement appliquée égale au taux de base bancaire + 3 points, en cas de frais de recouvrement, ces derniers seront à la charge de l'acheteur. En application des règles du code de procédure civile et en cas de désaccord entre les parties, le litige sera soumis au tribunal territorialement compétent